

ARGUMENTAIRE CONTRE LA RÉGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Première note de synthèse-CEG

Rétroactes

La polémique alimentée autour du rôle de la Communauté française n'est pas neuve.

Déjà, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement wallon revendique une autonomie wallonne en matière de culture et d'enseignement.

Depuis la création de la Communauté française en 1970, au fil des difficultés financières récurrentes, l'asymétrie du modèle fédéral au Sud du pays, l'absence d'autonomie fiscale, le délitement de ses compétences commencé dès 1993 et poursuivi depuis lors, cette entité fédérée n'a jamais connu de véritable sérénité et a été régulièrement remise en cause.

Le Groupe Wallonie- Bruxelles lancé en 2007 par la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena, présidé conjointement par Antoinette Spaak et Philippe Busquin, a certes permis une meilleure appréhension de l'institution et a abouti le 25 mai 2011 à la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » pour désigner la Communauté française (dénomination dont pourtant DéFI alors FDF est à l'origine par son Congrès du 24 février 2008) .

L'appellation fort à propos dans un contexte institutionnel chahuté vise alors à réconcilier la prédominance du fait régional et la nécessité de maintenir un lien fort entre la Wallonie et Bruxelles , ainsi que la gestion des compétences au niveau de l'ensemble de l'espace francophone.

Las, l'offensive régionaliste connaît un regain de vigueur peu après la signature de l'accord institutionnel du 11 octobre 2011 pour la Sixième Réforme de l'Etat, puisque dès le 15 janvier 2012 , Jean-Claude Marcourt, alors ministre PS à la Région wallonne et à la Communauté française, affirmait qu'il faut « *déconstruire la Fédération Wallonie-Bruxelles* »

En réponse, le professeur Deschamps , de l'Université de Namur, économiste reconnu et « sherpa » des négociateurs francophones, s'exprimait en ces termes le 18 janvier 2012 :
« *Je suis stupéfait. On sort à peine d'une nouvelle réforme de l'Etat qui doit encore être traduite dans des textes de loi. Et il reste désormais dix ans pour dynamiser l'économie de la Wallonie et de Bruxelles (...)* Dans ces conditions, le débat intrafrancophone est surprenant. Nous avons mieux à faire que de dépenser de l'énergie à de nouvelles réformes institutionnelle, où nous serons perdants Wallons comme Bruxellois »

L'économiste Jean-François Thisse , lui emboîte le pas en mars 2012, remarquant que
« *les problèmes d'enseignement sont les mêmes à Bruxelles qu'à Charleroi , et qu'on ne voit pas en quoi la régionalisation va arranger ça* »

D'initiative pourtant wallonne, la poussée régionaliste connaît également des accès de fièvre en Région bruxelloise , incarnée notamment par le mouvement Pro Bruxsel et soutenue par des personnalités telles que Philippe Van Parijs, fin des années 2000.

Deux facteurs sont souvent cités à cet égard : le sentiment bruxellois d'être minorisé dans les organes décisionnels de la Communauté française et l'urgence d'améliorer l'apprentissage des langues, jusqu'à l'hypothèse de la mise sur pied d'une école bilingue, la question des langues étant un levier pour justifier que la Région bruxelloise dispose de la compétence en matière d'enseignement.

Parallèlement, Pascal Smet, alors ministre flamand de l'Enseignement, s'exprimait ainsi en décembre 2011, conciliant offensive sur le bilinguisme et statu quo institutionnel : « *On travaille à la possibilité de faciliter les échanges d'enseignants native speakers. Les Néerlandophones iraient donner cours dans une école francophone et inversement, et resteraient administrativement liés à leur communauté* »

Les statistiques publiées récemment à cet égard ont démontré l'échec de cette initiative

Le mouvement régionaliste surtout porté par le PS a depuis peu été également soutenu par le MR au niveau de son groupe au Parlement wallon, et également publiquement par Didier Reynders (fin 2015)

Le 21 octobre 2015, le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, Rudy Demotte, défend fermement l'institution au Parlement :

« Je suis conscient qu'il est légitime qu'une réflexion soit menée sur les conditions d'une efficacité de l'enseignement sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle peut passer sur la question des modes d'organisation des pouvoirs organisateurs. C'est d'ailleurs prévu dans le Pacte d'Excellence.

Lorsque je portais la casquette de ministre-président wallon, j'ai dit à titre personnel qu'un rapprochement des pouvoirs organisateurs – en tenant compte de la limite des bassins d'enseignement-notamment le pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles-me paraissait être une façon de répondre aux besoins socio-économiques observés sur le terrain. Je tiens à réaffirmer cette position personnelle parce que je ne suis pas de ceux qui changent d'opinion comme de chemise.

En revanche, sur la question du pouvoir normatif, je pense qu'il est utile de maintenir une cohésion. En effet, tous les principes qui ont été énoncés quant à l'utilité et les valeurs de la langue française-notamment la culture que l'on distille-restent valables. J'ai donc une vision équilibrée entre une organisation plus adaptée aux besoins du terrain, dont on doit discuter des modes fonctionnels et de leur mise en œuvre, d'une part, et un maintien à l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autre part »

Les attentats de Bruxelles ont relancé (maladroitement et de manière tout à fait inopportune) la question d'adapter l'enseignement aux réalités bruxelloises, dans le chef de plusieurs bourgmestres MR et PS.

Le CDH et Ecolo ont réaffirmé récemment tant au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au Parlement francophone bruxellois leur opposition à la régionalisation de l'enseignement et/ou de la culture.

Notons que souvent évoquée, la régionalisation de l'enseignement, soutenue principalement par l'axe PS-MR, n'est pas accompagnée de démonstrations de plus-value dans le chef de ceux qui la soutiennent.

Elle n'est pas appuyée par un argumentaire convaincant susceptible de répondre aux défis

La présente note a pour objet de réaffirmer les arguments négatifs, contraires à la déconstruction de la FWB et à la régionalisation de l'enseignement.

Arguments contra régionalisation

1. ***Si l'objectif est de régionaliser les normes, c'est aller à l'encontre du mouvement européen visant à favoriser la libre circulation des personnes et à harmoniser les formations au niveau européen.***

Les réformes de l'Etat ont déjà fort compliqué la situation des Wallons et des Bruxellois, qui doivent parfois vivre sur les deux Régions. Ce n'est pas le moment de rajouter des difficultés pratiques de reconnaissance de diplômes d'une Région à l'autre.

2. ***Si l'objectif est de transférer le pouvoir organisateur de la CF aux institutions régionales, on répondra que :***

- a. *La régionalisation du pouvoir organisateur de la CF va tout simplement créer des dépenses nouvelles, par une multiplication des structures et entraîner des dés-économies d'échelle. La régionalisation risque de démultiplier les coûts administratifs et de fonctionnement sans garantie d'une plus grande efficacité.*
- b. *Transférer à la Commission Communautaire française la qualité de pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est risquer des difficultés budgétaires structurelles graves alors que la COCOF est elle-même sous asphyxie financière.*

3. ***Si l'objectif est de se rapprocher l'enseignement des politiques de formation professionnelle et des politiques de l'emploi, on répondra que :***

- a. *La situation actuelle le permet déjà.*
- b. *La cohérence politique serait mieux assurée si l'on composait le gouvernement de la FWB par les ministres des gouvernements régionaux.*

4. ***Si l'objectif est de rapprocher les politiques d'enseignement des réalités sociologiques du terrain, on répondra que :***

- a. *Les spécificités –réelles- n'opposent pas en bloc la Wallonie à Bruxelles, mais certaines situations locales ou de bassins à l'intérieur de Bruxelles et à l'intérieur de la Wallonie.*
- b. *La bonne réponse est l'autonomie des établissements. Ceci correspondrait par ailleurs aux demandes des enseignants et des P.O. d'avoir davantage d'autonomie dans les moyens pour atteindre des objectifs. Telle est la position défendue par le FDF depuis plus de 30 ans*

DéFi est le seul parti qui est clairement pour la cohérence maximale dans l'espace Wallonie-Bruxelles et tout particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de l'audiovisuel, matières que la Constitution a attribuées aux Communautés, fondées sur la communauté de langue.
--